



Au Sommaire

Page 1 :

- L'édito

Pages 2 à 5 :

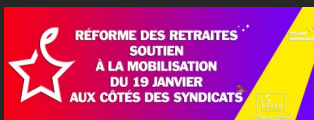
- Dossier spécial retraites



**Jeudi 19 janvier
À 14 h 30**

**Rassemblement
au centre Henri
Dunant de Fé-
camp, à l'appel de
tous les syndicats**

**TOUS ENSEMBLE
CONTRE LA RE-
FORME DES RE-
TRAITES**



Pour savoir à quelle sauce Emmanuel Macron et Marie-Agnès Poussier-Winsback veulent vous manger, consultez [le simulateur](#) mis en ligne par le collectif « Nos retraites »

La mère des batailles



A chaque nouvelle réforme des retraites, depuis 30 ans, c'est le même argument « Nous n'avons pas d'autre choix. » [Comme le faisait Margaret Thatcher](#). Cette énième réforme voulue par Emmanuel Macron et sa députée fécampoise Mme Poussier-Winsback, ne s'attaque pas plus que les précédentes aux réelles sources de financement de nos retraites (cotisations des entreprises, augmentation des salaires...). Pire, elle évite soigneusement de mettre à contribution le monde de la finance et les [80 milliards de dividendes perçus l'année dernière par les actionnaires](#) du CAC40. Pour mieux obliger les salariés à se financer seuls leurs retraites. Quitte, pour les salariés qui en auront les moyens, à se tourner vers des assurances privées.

Le capitalisme néolibéral ne supporte pas cette grande avancée civilisa-

tionnelle de la retraite. Pourtant, [les seniors en bonne santé sont un pilier essentiel de nos sociétés](#). Ils sont 67 % à s'occuper d'un parent ou de leurs enfants et petits-enfants. Ils sont également surreprésentés dans la vie politique locale, mais aussi dans le monde associatif. Comment tolérer que des corps cassés, des vies usées, triment des années supplémentaires pour bénéficier d'une retraite à taux plein ? Les précédentes réformes qui ont prolongé la durée de cotisation et reporté l'âge de départ à la retraite ont entraîné la stagnation, voire la dégradation de l'espérance de vie pour les plus précaires. Le report de l'âge de la retraite va entraîner une nouvelle aggravation pour ceux qui ont commencé à travailler tôt et pour ceux qui ont des carrières incomplètes, notamment les femmes alors qu'elles touchent déjà une pension inférieure de 40 % à celle des hommes

Il n'y a rien d'inéluctable à cette nouvelle régression que le pouvoir macroniste pourrait de nouveau imposer à coups de 49.3. Près de 80 % des Français sont opposés au report de l'âge légal de départ. Selon [un son-](#)

[dage Ifop](#) réalisé le 5 janvier, un Français sur deux se dit « révolté » et souhaite que la France connaisse prochainement une « explosion sociale ». Après trois mois d'un « dialogue » écrit à l'avance, le gouvernement reste sourd et déterminé à poursuivre sa feuille de route. Mais derrière l'arrogance macroniste et de sa députée Mme Poussier-Winsback, le gouvernement n'est pas si serein. Pour preuve [le recul de la première ministre sur l'assurance-chômage. Durci en catimini pendant la trêve des confiseurs, le projet a été retiré in extremis](#), démontrant que l'exécutif est plus fébrile qu'il ne le voudrait. D'autant qu'il a réussi l'exploit d'unir les syndicats, ce qui ne s'était pas produit depuis 2011. Emmanuel Macron voulait faire des retraites sa mère des réformes. Pour les Français attachés au progrès social, ce sera la mère des batailles.

Premier rendez-vous de la mobilisation : jeudi 19 janvier, à 14 h 30 à l'espace Henri Dunant de Fécamp. Venez nombreux !

DOSSIER SPECIAL RETRAITES

Le gouvernement a présenté son projet de réforme des retraites, qui repousse le départ de 62 à 64 ans sous prétexte de réaliser des économies. Les concessions mises en scène sont autant de mesures cosmétiques destinées à faire avaler la pilule. Notre décryptage des annonces.

Cyprien Boganda

« Regarder la réalité en face. » L'argument, usé jusqu'à la corde par tous ceux qui ont réformé notre régime de retraites depuis 2010, a été resservi, mardi soir, par la première ministre lors de sa conférence de presse. Sans surprise, Élisabeth Borne a placé son projet sous le signe de la « préservation » d'un système menacé : « Laisser accumuler les déficits serait irresponsable », a-t-elle lancé gravement.

Travailler plus longtemps deviendrait le seul horizon responsable. Le ministre de l'Économie a brandi dans la foulée des chiffres destinés à faire peur : en 2030, le système accuserait un déficit de 13,5 milliards d'euros. Inquietant, vraiment ? Pas si on rapporte ce chiffre au PIB, ce que se refuse à faire le ministre. Selon le Conseil d'orientation des retraites (COR), le déficit du régime oscillerait entre 0,5 et 0,8 point de PIB seulement, jusqu'en 2032. Ces résultats « ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraites », précise le COR, limpide. Évidemment, l'exécutif ne l'a pas cité.

1 200 euros minimum, seulement pour les carrières complètes

« Préserver le pouvoir d'achat » des retraités. Brandissant les principes de « progrès » et de « justice », la première ministre Élisabeth Borne a annoncé que le projet du gouvernement sera assorti d'une augmentation du montant de la pension minimale pour les futurs retraités touchés par sa réforme comme pour les actuels. Au lieu de 75 % du Smic aujourd'hui, son montant pour les personnes ayant validé une carrière complète sera porté à 85 % du salaire minimum à partir de septembre 2023, soit environ 1 200 euros. Selon l'exposé des ministres, les pensions seront dès lors « indexées » sur l'évolution du Smic. Si les membres de l'exécutif ont assuré que la mesure visera à garantir « une retraite digne » après « une vie de travail », selon les mots du ministre du Travail Olivier Dussopt, les syndicats sont loin d'accueillir la disposition avec bonheur. « 1 200 euros, c'est à peine au-dessus du seuil de pauvreté fixé à 1 128 euros », s'agace dans un communiqué le « groupe des 9 », rassemblant des syndicats et associations de retraités. La mesure peine d'autant plus à convaincre qu'elle exclura, telle qu'elle a été annoncée, bon nombre de retraités aux petites pensions. « Nous promettre une pension de 1 200 euros minimum est un miroir aux alouettes puisqu'elle n'est prévue que pour

Mme Poussier-Winsback poursuit sa petite carrière personnelle

Après avoir abandonné son siège de maire de Fécamp pour devenir députée macroniste, abandonnant également au passage son ancien parti « Les républicains », [Mme Poussier-Winsback vient d'être nommée membre de l'association des petites villes de France](#). Tout va très bien, Madame la marquise

19 janvier : les syndicats unis

[19 janvier, tous les syndicats de salariés de France appellent à une puissante journée de mobilisation pour défendre les retraites](#) face au projet du président Macron. A Fécamp, rendez-vous est donné à 14 h 30 à l'espace Henri Dunant

60 % des Français contre la réforme des retraites

[Un sondage BFMTV](#) montre que 60 % des Français approuvent la mobilisation contre la réforme des retraites

Retraites : la dette et les recettes

Retraites : les multinationales ne paient pas leur part



DOSSIER SPECIAL RETRAITES

les carrières complètes », déplore ainsi Didier Hotte, de l'UCR-FO. Les personnes n'ayant pas cotisé le nombre de trimestres requis ne seront en effet pas concernées. Cette exclusion de la mesure touchera surtout les femmes : selon l'Insee, en 2016, seules 49 % des femmes retraitées avaient validé une carrière complète, contre 75 % des hommes retraités.

Des carrières longues qui vont s'allonger

« Un système juste, c'est permettre à ceux qui ont commencé de travailler tôt de partir plus tôt », a assuré Elisabeth Borne. Le gouvernement entend « adapter » le dispositif carrières longues pour accompagner le recul à 64 ans de l'âge légal de départ à la retraite. Créé en 2003, ce mécanisme dérogatoire permet à ceux qui ont cotisé suffisamment de trimestres avant leurs 16 ans ou leurs 20 ans de liquider leurs droits de manière anticipée, à 58 ans ou 60 ans dans le régime actuel. Dans le système envisagé par le gouvernement, les personnes éligibles devront attendre 60 ou 62 ans, en fonction de l'âge auquel elles ont commencé à travailler. Seuls ceux qui ont commencé à travailler avant 16 ans pourront partir à 58 ans.

À écouter la première ministre, ces mesures rendront « plus juste et plus lisible » le régime de retraites français. Pourtant, elles entérinent un allongement de la durée du travail pour ceux qui ont commencé très tôt leur vie active et exercent souvent des métiers difficiles et éprouvants. Dans le nouveau système, par exemple, un ouvrier du BTP qui travaille depuis l'âge de 18 ans devra rester en emploi pendant

44 ans, davantage, donc, que la durée de cotisation nécessaire pour bénéficier d'un taux plein. Le gouvernement précise cependant « qu'aucune personne ayant commencé à travailler tôt ne (sera) obligée de travailler plus de 44 ans ».

Autre annonce : les « périodes de congé parental » seront désormais « prises en compte » dans le calcul des carrières longues, ce qui permettra que « davantage de Français (soient) concernés par le dispositif ». Près de 125 000 personnes en ont bénéficié en 2021.

Triple peine pour les seniors

Deux ans de plus à trimer. Et un index cosmétique pour encourager les entreprises « à leur faire plus de place ». Le gouvernement s'est montré pingre en « nouveaux droits » pour faire passer la pilule de cette réforme auprès des travailleurs dits seniors. Première peine : l'âge légal reculant, les travailleurs seniors seront donc forcément plus nombreux sur le marché du travail. Or, comme l'explique l'économiste Michaël Zemmour, les précédentes réformes qui ont reculé l'âge légal de départ ont toutes eu pour conséquence « que ceux qui étaient toujours dans l'emploi à 60 ans y sont restés deux ans supplémentaires ; en revanche, ceux qui ne l'étaient plus ont vu s'allonger la période entre emploi et retraite ». Le nombre de NER – soit les « ni en emploi ni en retraite » –, aux alentours de 1,4 million actuellement, devrait donc croître. D'autant que, double peine, le gouvernement n'a rien prévu d'autre pour obliger les entreprises à favoriser l'emploi des seniors que la mise en place

Pétition Nationale pour défendre les retraites

[La pétition nationale](#) lancée par les syndicats unis de salariés vient de passer ce 14 janvier le cap des 300 000 signatures. Signez la, partagez la avec vos ami(e)s, vos voisin(e)s, vos collègues de travail, vos parents

Retraites : non à cette réforme injuste et brutale !

218 821 ont signé. Prochain objectif : 300 000 !

MOBILISONS-NOUS !

Interpellation RETRAITES à l'ordre du jour

Le gouvernement a annoncé le report de l'âge de la retraite à 64 ans avec un allongement accru de la durée de cotisation.

Cette mesure est injuste. Le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) l'indique clairement : le système de retraites n'est pas en danger. Il n'y a aucune urgence financière.

Cette réforme va frapper de plein fouet l'ensemble des travailleurs, et plus particulièrement ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue. Elle va aggraver la précarité de ceux et celles déjà plus en emploi avant leur retraite, et renforcer les inégalités hommes-femmes.

Partager sur Facebook

Envoyer un e-mail aux députés

Partager sur Twitter

Cliquez ici

La stratégie de Macron

Depuis 5 ans, la même stratégie est à l'œuvre : contourner les syndicats, contourner les députés, à grands renforts de « concertation », de « débats » suivis de passages en force, le dernier truc en date étant le recours systématique à l'article 49-3 de la constitution. [L'Humanité revient sur cette stratégie d'Emmanuel Macron](#)

L'escroquerie sociale du Rassemblement National

En marge de la réforme des retraites, [les députés de Marine Le Pen déposent un projet de loi pour diminuer encore les cotisations patronales](#) ... et priver encore un peu plus la protection sociale de moyens indispensables

DOSSIER SPECIAL RETRAITES

d'un index contenant quelques données chiffrées, devant servir de base à une négociation annuelle sur le sujet. La triple peine est réservée aux personnes nées entre 1961 et 1966 qui vont prendre de plein fouet l'accélération du calendrier de la précédente réforme Touraine augmentant le nombre d'annuités cotisées à 43 ans pour avoir une pension à taux plein.

Dans ce contexte, la facilitation du cumul emploi-retraite ou la mobilisation du compte de temps universel pour aider aux transitions professionnelles ne sont que des peccadilles. L'ouverture de la retraite progressive aux fonctionnaires ressemble, elle, à une provocation.

Pénibilité. Un parcours du combattant allongé de deux ans

La pénibilité, si elle est reconnue, permet de partir à la retraite au maximum deux ans avant l'âge légal. Ainsi, même pour les salariés qui remplissent tous les critères, les plus exposés feront valoir leurs droits à 62 ans au lieu de 60 actuellement. Et encore: les critères de pénibilité demeurent individualisés, donc difficiles à faire valoir.

Le gouvernement envisage certes bien de réintroduire dans le controversé C2P (compte personnel de prévention) deux des quatre critères que son prédécesseur dirigé par Édouard Philippe avait lui-même exclu en 2017 : le port de charges lourdes et les postures pénibles. Mais seulement après consultation médicale. L'exposition aux vibrations mécaniques comme aux agents chimiques dangereux en reste exclue. Quelques critères se verraient aussi légèrement amendés : 100 nuits travaillées par an rapporteraient des points pénibilité, contre 120 avant. Appel du pied

à la CFDT qui réclamait la mesure, Élisabeth Borne a promis une « *amélioration du C2P pour qu'il permette la reconversion professionnelle* », via un congé de formation. Enfin, l'exécutif a annoncé la création d'un fonds d'un milliard d'euros qui financerait des plans de prévention de l'usure professionnelle, à négocier à l'échelle des branches.

La pénibilité pourtant n'est pas une question individuelle et les chiffres compulsés par la CGT parlent d'eux-mêmes : 2,7 millions de salariés sont exposés à un ou plusieurs agents chimiques cancérigènes ; 10,7 millions subissent des contraintes physiques marquées ; 4,8 millions connaissent des rythmes de travail atypiques ; près d'un sur 10 doit travailler de nuit... Ainsi, 13,5 millions de salariés sont exposés à au moins un de ces critères. Mais les seuils d'exposition sont tellement élevés qu'à peine plus d'1,5 million de Français ont un C2P et que 2 000 à 3 000 personnes seulement peuvent faire valoir leurs droits à la retraite anticipée chaque année.

Mise à mort programmée des régimes spéciaux

« *Nous allons fermer la plupart des régimes spéciaux.* » Ce mardi, Élisabeth Borne a donc poursuivi le travail de ses prédécesseurs. Après la SNCF, le gouvernement s'attaque aux « *nouveaux embauchés à la RATP, dans la branche industries électriques et gazières (IEG) et à la Banque de France, au Conseil économique, social et environnemental, (ainsi qu'aux) Clercs et employés de notaires* », a précisé le ministre du Travail, Olivier Dussopt. À compter du 1^{er} septembre 2023, ces salariés seront affiliés au régime général pour la retraite, précise le gouvernement.

Climat : Macron se moque du monde

Lors de ses vœux, Macron a prononcé une phrase particulièrement gonflée, déclarant « *Qui aurait pu prédire la crise climatique aux effets spectaculaires encore cet été en France ?* ». [Phrase qui a fait bondir tous les scientifiques qui bossent sur les rapports du GIEC...](#) Manifestement, Macron ne s'est même pas donné la peine de lire les rapports qui lui ont été soumis

Macron : les 5 promesses non tenues de son début de quinquennat

En matière de [promesses non tenues](#), Macron entrera certainement dans l'histoire comme un authentique champion. Mise en examen de hauts dirigeants, complaisance avec le Rassemblement National, multiplication des 49.3, inaction climatique...

Le naufrage de la précédente réforme des retraites de Macron

Beaucoup semblent l'avoir oublié mais [Macron avait déjà tenté en 2019 de marchandiser nos retraites](#). Avant de rétro pédaler devant la mobilisation populaire, le covid venant porter le coup de grâce à ce projet. Un [article de l'Humanité](#) revient sur cet épisode de l'histoire de la Macronie, que nous vous engageons à relire



PÉTITION

Retraites

Le peuple doit décider !

Référendum



Pour les autres, « *le décalage progressif de deux ans de l'âge légal et l'accélération de la réforme Touraine s'appliqueront aux salariés actuels des régimes spéciaux mais en tenant compte de leurs spécificités* », précise le gouvernement. Cette période de « *convergence se réalisera en concertation avec les entreprises concernées* », a poursuivi le ministre. Ces systèmes, qualifiés d'« *archaïques* » par Olivier Dussopt, sont les seuls à « *reconnaître la pénibilité* », rappelle Sébastien Menesplier, de la CGT mines et énergie, au travers des anticipations de départ à 57,5 ans et des bonifications pour travaux pénibles. D'autant que l'« *équilibre* » est atteint pour les énergéticiens. Et que les comptes sont « *excédentaires* » pour la Banque de France. La Caisse de réserves enregistre une provision de 15 milliards d'euros, relève Hugo Coldeboeuf, de la CGT Banque de France. Une somme qui génère des recettes conséquentes pour l'État chaque année. L'annonce est un coup dur pour les salariés

de l'institution, jusqu'ici alignés sur le régime de la fonction publique. La réforme pourrait avoir pour effet de baisser fortement leurs pensions.

Les 64 ans, retour vers les années 1970

Mardi soir, Élisabeth Borne a enfin abattu ses cartes : si le projet de loi est adopté, l'âge légal de départ en retraite sera relevé de trois mois par an dès septembre 2023, pour atteindre 64 ans en 2030 (contre 62 ans aujourd'hui). Dans le même temps, les salariés devront cotiser plus longtemps pour espérer toucher une pension à taux plein, avec l'accélération de la réforme Touraine. Datée de janvier 2014, cette réforme inscrit dans la durée le principe d'un allongement de la durée de cotisation nécessaire pour obtenir une retraite à taux plein. Cette durée est relevée d'un trimestre tous les trois ans jusqu'en 2035, pour atteindre 172 trimestres (c'est-à-dire quarante-trois ans) pour les générations nées en 1973 et suivantes. Le

pouvoir macroniste veut mettre les bouchées doubles, puisque ce palier serait franchi dès 2027, soit dès la génération 1965.

Ces 64 ans, au lieu des 65 annoncés par le candidat Emmanuel Macron en 2022, sont une « concession » sans surprise : depuis plusieurs semaines, l'exécutif avait annoncé qu'il pourrait atténuer un peu la violence du choc. L'exécutif a opté pour une solution hybride, qui présente le double avantage pour lui d'abandonner le marqueur des 65 ans, jugé trop clivant, tout en arrachant le soutien de LR à l'Assemblée nationale. En effet, en novembre, le sénateur de droite René-Paul Savary avait déjà fait passer un amendement au projet de budget de la Sécurité sociale, qui consistait précisément à acter le passage aux 64 ans avec accélération de la réforme Touraine. Il n'en reste pas moins que le recul social est patent : tous les salariés vont devoir travailler davantage, même ceux qui exercent les métiers les plus pénibles. En tournant le dos définitivement à l'acquis des 60 ans, voté par la gauche en 1981, l'exécutif propulse le pays dans une sorte de retour en arrière vers les années 1970, époque où l'âge de départ en retraite atteignait 65 ans... Pour l'instant, l'opinion publique s'oppose toujours à un tel scénario. 80 % des Français se disent hostiles aux 64 ans, selon un sondage publié par Odoxa ce lundi. 9 janvier



**Pour battre la droite et Macron,
j'adhère au PCF**

rougegorge@pcf-fecamp.fr

**Avec les communistes, devenez acteur de
la Nouvelle Union Populaire, Ecologique
et Sociale**

JE REJOINS le Parti communiste français

Nom & prénom

Date de naissance Sexe  

Adresse

CP/Ville

Profession

Lieu de travail ou d'étude

Tel.

Portable

E-mail

Comme chaque
femme et
chaque homme
qui rejoint le
PCF, vous
avez le droit
de recevoir
l'**Humanité**
pendant
un mois.
Merci de nous
confirmer
votre accord.

OUI

À renvoyer à: **Parti Communiste Français**
33 place de général de Gaulle 76000 Rouen

Envoyez un E-mail à pcf@pcf-fecamp.fr avec vos questions
et suggestions.

Consultez les anciens numéros du Rouge-Gorge sur le web
à <http://www.pcf-fecamp.fr>

Inscrivez-vous pour recevoir par mail les nouveaux bulletins
à pcf@pcf-fecamp.fr

La page Facebook du PCF de Fécamp
(1 à 2 mises à jour par semaine) :
Pour suivre l'actualité politique au quoti-
dien

Cliquez ici 

Le site web de la section de Fécamp du
PCF, avec l'intégrale des anciens nu-
méros du Rouge-Gorge et nos vidéos :

Cliquez ici 

Le journal l'Humanité :

Cliquez ici 

Les élus communistes du conseil
municipal de Fécamp :

Cliquez ici 

La page Facebook de Céline Brulin,
sénatrice de Seine-Maritime :

Cliquez ici 

La page Facebook de Jean-Paul Lecoq,
député de Seine-Maritime :

Cliquez ici 

La page Facebook de Sébastien Jumel,
député de Seine-Maritime :

Cliquez ici 

La page Facebook d'Hubert Wulfranc,
député de Seine-Maritime :

Cliquez ici 



Prenons soin de la France